

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Séance du : 11 avril 2024
Date de la convocation : 05 avril 2024
Membres en exercice : 28

DELIBERATION N°CS2024-04-48/3

**MISE A JOUR ET CREATION DE NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES
CREDITS DE PAIEMENT - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2024**

L'an deux-mille vingt-quatre, le onze avril, à onze heures, le Comité syndical du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe, légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE.

	LISTE DES DELEGUES	PRESENTS	EXCUSES NON REPRESENTES	ABSENTS	EXCUSES REPRESENTES
1	M. Jean-Louis FRANCISQUE (Président)	X			
2	Mme Myriam BROSIUS (Première vice-présidente)	X			
3	M. Jean BARDAIL (Deuxième vice-président)	X			
4	M. Alain LEON (Membre du Bureau)	X			
5	M. Guy LOSBAR (Membre du Bureau)	X			
6	M. Fabert MICHELY (Membre du Bureau)	X			
7	M. Henri YACOU (Membre du Bureau)			X	
8	M. Thierry ABELLI (Délégué)	X			
9	M. Héric ANDRE (Délégué)	X			
10	Mme Isabelle AMIREILLE JOMIE (Déléguée)	X			
11	M. Adrien BARON (Délégué)			X	
12	M. Eric BEAUPERTHUY (Délégué)			X	
13	M. Ary CHALUS (Délégué)			X	
14	M. Jean-Philippe COURTOIS (Délégué)			X	
15	M. Edouard DELTA (Délégué)	X			
16	M. Philippe DEZAC (Délégué)	X			
17	M. Justin DESSOUT (Délégué)			X	
18	M. Camille ELIZABETH (Délégué)			X	
19	Mme Maddly GARGAR (Délégué)	X			
20	Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO (Déléguée)			X	
21	M. Eric LATCHOUMANIN (Délégué)	X			
22	Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN (Déléguée)	X			
23	M. Ferdy LOUISY (Délégué)			X	
24	M. Didier MERIDAN (Délégué)	X			
25	M. David MONTOUT (Délégué)			X	
26	M. Blaise MORNAL (Délégué)			X	
27	M. Jules OTTO (Délégué)			X	
28	Mme Nicole SINIVASSIN (Délégué)	X			
	M. Jean-Claude MALO, Président de la Commission de surveillance			X	

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Monsieur E. LATCHOUMANIN est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

.../...

LE COMITE SYNDICAL

- VU** les articles L2312-1, D2312-3 et L.3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** les instructions comptables M49 et M57 ;
- VU** la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 août 2021 portant fixation des statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** les statuts du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** la délibération n°CS2021-09-001/1 du 1^{er} septembre 2021 portant élection du Président du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe ;
- VU** l'avis de la commission Finances réunie le 10 avril 2024.

Considérant l'exposé du Président :

Le Comité syndical a déjà adopté le principe d'une gestion des investissements en autorisation de programme lors du vote du Budget Primitif 2022. Cette procédure qui permet une planification pluriannuelle des investissements participe à l'amélioration de la visibilité financière des engagements de l'établissement à moyen terme. Elle a en outre adopté un règlement pour la gestion en AP/CP le 03 mars 2022 et mis à jour dans le cadre du règlement budgétaire et financier.

Pour mémoire, l'article L.3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ».

« Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ».

La présente délibération en lien avec le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives a pour objet :

1. De mettre à jour les montants des AP votés compte tenu des réalisations et des engagements pris jusqu'à ce jour ;

Il s'agira notamment d'actualiser les montants des AP et la ventilation des CP pour certaines opérations compte tenu du poids des engagements pris par le SMGEAG en particulier les opérations suivantes :

- Construction d'une nouvelle STEU en remplacement de celle implantée sur le CDL
- Contentieux assainissement Petit-Bourg / Goyave
- Suppression de la STEP de Biglette et raccordement sur réseau de refoulement vers Trioncelle
- Travaux de réhabilitation de la STEU de Dumanoir de Capesterre-Belle-Eau
- Réhabilitation de la STEP de Sainte-Anne

2. De procéder à la création de nouvelles AP/CP afin de traiter de manière pluriannuelle certains engagements :

- **AP/CP - Construction de la nouvelle STEP de Bas-Vent à Deshaies**

La présente opération consiste à construire une nouvelle station d'épuration, de type filtre planté de végétaux de 1 600 EH environ, sur le secteur Bas-Vent à Deshaies. Cette station traitera les effluents de la zone de Bas Vent (actuellement raccordés à une station d'épuration collective à l'arrêt) ainsi que les effluents de l'hôtel Fort Royal (actuellement équipé d'une station membranaire privée qui est défectueuse).

Montant total de l'opération : 3 000 000 € HT (territoire Basse Terre)

Inscriptions budgétaires proposées pour 2024 : 150 000 € HT

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

BILAN OPERATION			
SEQUENCEMENT DU PROJET DEPENSES	2024	2025-2026	TOTAL
PROGRAMMATION DEPENSES	150 000 €	2 850 000 €	3 000 000 €
RECETTES CERTAINES UNIQUEMENT			- €
AUTRES RECETTES ENVISAGEES	- €	3 000 000 €	3 000 000 €
DEPENSE NETTE AVEC ENSEMBLE RECETTES PREVUES	150 000 €	- 150 000 €	- €

- **AP/CP - Construction du système de transfert des effluents de Grande Anse à Trois Rivières**

La présente opération consiste à la construction du système de transfert des effluents de Grande Anse à Trois Rivières, à savoir :

- Création d'un réseau de collecte des effluents reprenant les eaux usées des secteurs Four à Chaux (SIG équipée d'une mini-STEP hors service), Grand Etang, Cocoyer et chemin des Cocotiers (zones en ANC).
- Construction d'un poste de refoulement collectif sur la plage de Grande Anse et d'un réseau de refoulement, pour transfert des effluents de la zone sur la station d'épuration de Robin.

Montant total de l'opération : 1 500 000 € HT (territoire Basse-Terre)

Inscriptions budgétaires proposées pour 2024 : 100 000 € HT

Tableau coûts et recettes prévisionnelles (hors emprunt) :

BILAN OPERATION			
SEQUENCEMENT DU PROJET DEPENSES	2024	2025-2026	TOTAL
PROGRAMMATION DEPENSES	100 000 €	1 400 000 €	1 500 000
RECETTES CERTAINES UNIQUEMENT			-
AUTRES RECETTES ENVISAGEES	300 000 €	1 200 000 €	1 500 000
DEPENSE NETTE AVEC ENSEMBLE RECETTES PREVUES	- 200 000 €	200 000 €	-

Le Comité syndical,

Où le rapport du Président

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents DECIDE :

VOTE : NOMBRE DE VOIX : 15		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

ARTICLE 1 : DE PROCEDER dans les conditions de l'annexe jointe à la présente, à la mise à jour des autorisations de programmes et des crédits de paiement sur la base des réalisations antérieures et des engagements ;

ARTICLE 2 : DE CREER les nouvelles AP/CP suivantes :

- **AP/CP - Construction de la nouvelle STEP de Bas-Vent à Deshaies**
- **AP/CP - Construction du système de transfert des effluents de Grande Anse à Trois Rivières**

ARTICLE 3 : DE DONNER au Président ou son représentant tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président et l'Agent comptable du SMGEAG seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gosier, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du SMGEAG,

Jean-Louis FRANCISQUE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération à supposer qu'elle fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Guadeloupe. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1	AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT				B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT			
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		Montant AP Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N		Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Révision CP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024	Restes à financer (exercice au-delà de 2024)
Etudes	5 000 000,00 €		5 000 000,00 €	11 897,75 €		150 000,00 €	4 838 102,25 €
Renouvellement de réseaux	45 435 000,00 €		45 435 000,00 €	196 722,95 €		2 000 000,00 €	43 238 277,05 €
Construction du système d'assainissement collectif du centre bourg de la ville de Petit-Canal	14 868 000,00 €		14 868 000,00 €	33 508,47 €		200 000,00 €	14 634 491,53 €
Création de réseau EU sur le territoire de ReNoC-Assainissement_Port-Louis & Anse-Bertrand	880 000,00 €		880 000,00 €	689 796,56 €		190 203,44 €	- €
Autosurveillance STEP de Pointe à Donne. (Op 24 contrat de progrès)	221 213,91 €		221 213,91 €	221 213,91 €		- €	- €
Autosurveillance des principaux PR Pointe à Donne. (Op 32 contrat de progrès)	112 131,00 €		112 131,00 €	55 037,59 €		57 093,41 €	- €
Réhabilitation des principaux Postes de refoulement de Pointe à Donne et Trioncelle (PR la Jaille, Trioncelle, La Digue, P7, Bergevin, Raizet Est, RN 11, Boisripeaux, Pointe d'Or. (Op. 32 contrat de progrès)	420 000,00 €		420 000,00 €	214 081,07 €		80 000,00 €	125 918,93 €
Réhabilitation STEP Calvaire.	155 000,00 €		155 000,00 €	107 981,48 €		- €	47 018,52 €
Suppression des mini step de Wonche.	217 126,20 €		217 126,20 €	217 075,60 €		50,60 €	0,00 €
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de la Marina de Pointe-à-Pitre	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	251 326,10 €		300 000,00 €	3 448 673,90 €
Poursuite Travaux de Réhabilitation de la STEU de Jarry Pointe à Donne: Pont Racleur et bande de roulement du bassin de clarification de la file de traitement n° 1 , ouvrages de pré-traitement (dégrilleurs et dessableurs)	600 000,00 €		600 000,00 €	208 796,51 €		150 000,00 €	241 203,49 €
Renouvellement réseau EU de la rue des fougères à Baie-Mahault - Belcourt	165 000,00 €		165 000,00 €	152 620,25 €		- €	12 379,75 €
Reconfiguration des réseaux EU de Pointe d'Or Ouest	44 000,00 €		44 000,00 €	27 593,17 €		- €	16 406,83 €
Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées du secteur de Grande-Anse, suppression de la STEU des Acacias et réalisation d'un émissaire à la STEU de Robin	70 000,00 €		70 000,00 €	43 129,79 €		26 870,21 €	- €
REALISATION DE TRAVAUX DE REPARATION ET DE DEVOIEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT GASTON FEUILLARD	734 220,55 €		734 220,55 €	632 498,49 €		50 000,00 €	51 722,06 €
Construction d'une nouvelle STEU en remplacement de celle implantée sur le CDL	500 000,00 €	390 000,00 €	890 000,00 €	30 025,97 €		300 000,00 €	559 974,03 €
Reconstruction du PR de l'anse à sable à Bouillante couplée à une nouvelle SETU dédiée à la zone nord de la commune	4 000 000,00 €		4 000 000,00 €	63 247,50 €		130 000,00 €	3 806 752,50 €
Contentieux assainissement Petit-Bourg / Goyave	3 150 000,00 €	5 000 000,00 €	8 150 000,00 €	1 044 289,72 €		500 000,00 €	6 605 710,28 €
Contentieux assainissement Sainte-Rose (REHABILITATION STEP DU BOURG, STEP DE NOLIVIER ET STEP DE LA BOUCAN COMMUNE DE SAINTE-ROSE	6 500 000,00 €		6 500 000,00 €	29 259,91 €		300 000,00 €	6 170 740,09 €
Réfection du réseau ASS RN2 (commun avec réfection réseau AEP)	105 000,00 €		105 000,00 €	3 200,00 €		101 800,00 €	- €
TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT DE BLACHON/BOURG LAMENTIN	396 000,00 €		396 000,00 €	395 391,65 €		- €	608,35 €
EXTENSION STEP DE BLACHON LAMENTIN	3 038 000,00 €		3 038 000,00 €	38 523,83 €		50 000,00 €	2 949 476,17 €
TRAVAUX D ASSAINISSEMENT A CAILLOUX ET RACCORDEMENT AU RESEAU DU BOURG LAMENTIN	563 300,00 €		563 300,00 €	14 372,60 €		- €	548 927,40 €
REFECTION DES PR ET MINI STEP TERRITOIRE DE LA CANBT	980 000,00 €		980 000,00 €	55 639,60 €		150 000,00 €	774 360,40 €
Déshydratation des boues de la STEP de Pointe à Donne	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	91 063,15 €		950 000,00 €	258 936,85 €
Suppression de la STEP de Biglette et raccordement sur réseau de refoulement vers Trioncelle	500 000,00 €	203 863,52 €	703 863,52 €	703 863,52 €		- €	- €
Réhab. Du PR et du réseau en amont de La Digue (Morne Bernard)	500 000,00 €		500 000,00 €	83 189,72 €		416 810,28 €	- €
Suppression de la mini-STEP de Caduc (Les Abymes) et raccordement sur le réseau collectif d'eaux usées situé à Pointe d'Or	410 000,00 €		410 000,00 €	8 739,69 €		401 260,31 €	- €
Réhabilitation de la mini-station d'épuration Agathon	120 000,00 €		120 000,00 €	16 988,48 €		80 000,00 €	23 011,52 €
Suite Opération n° 36 du Contrat de Transition: Restructuration et renouvellement du réseau d'eaux usées entre Recasement Petit-Pérou et la RN5 aux Abymes	4 120 000,00 €		4 120 000,00 €	2 559,38 €		10 000,00 €	4 107 440,62 €
Remplacement des réseaux EU gravitaire de Darse/raspail/Dubouchage par un réseau de refoulement	1 310 000,00 €		1 310 000,00 €	22 021,31 €		10 000,00 €	1 277 978,69 €
Réhabilitation de la Station d'Epuration de Guéry	380 000,00 €		380 000,00 €	322 016,87 €		57 983,13 €	- €
Réhabilitation de la Station d'Epuration de Château Gaillard (Cocoyer)	480 000,00 €		480 000,00 €	393 162,32 €		86 837,68 €	- €
Assainissement des eaux usées de Gissac	3 700 000,00 €		3 700 000,00 €	29 080,00 €		1 100 000,00 €	2 570 920,00 €

Création réseau assainissement Bois sec	1 287 729,00 €		1 287 729,00 €	487 232,88 €		800 496,12 €	- €
TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENSION RESEAUX ASSAINISSEMENT DE BLACHON/BOURG LAMENTIN (Op 13 CANBT)	2 425 000,00 €		2 425 000,00 €			300 000,00 €	2 125 000,00 €
Contentieux assainissement Basse-Terre /Remise en conformité Station d'épuration de Baillif	1 085 000,00 €		1 085 000,00 €	188 964,36 €		300 000,00 €	596 035,64 €
Assainissement école et projet de lotissement de Vieux-Fort	2 757 500,00 €	- €	2 757 500,00 €	399 315,95 €		2 358 184,05 €	- €
Travaux de réhabilitation de la STEU de Dumanoir de Capesterre-Belle-Eau	3 255 000,00 €	2 445 000,00 €	5 700 000,00 €	57 824,40 €		300 000,00 €	5 342 175,60 €
Réhabilitation de la STEP de Saint-François	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €			100 000,00 €	2 900 000,00 €
Réhabilitation de la STEP de Sainte-Anne	3 000 000,00 €	- 2 000 000,00 €	1 000 000,00 €			80 000,00 €	920 000,00 €
Potentiel contieux GOSIER /Réhabilitation de la STEP du Gosier	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €	14 300,00 €		100 000,00 €	1 885 700,00 €
Autosurveillance	999 000,00 €		999 000,00 €	40 960,20 €		50 000,00 €	908 039,80 €
Schéma directeur Assainissement Collectif	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	315 651,04 €		984 348,96 €	- €
Régularisation administrative des stations de traitement des eaux usées	542 500,00 €		542 500,00 €	3 660,00 €		80 000,00 €	458 840,00 €
Travaux de mise en conformité conformément aux préconisations qui seront dictées après réalisation des contrôles règlementaires	108 500,00 €		108 500,00 €			50 000,00 €	58 500,00 €
Création d'un atelier de maintenance et de réparation de pompes et de moteurs	379 750,00 €		379 750,00 €			- €	379 750,00 €
Télégestion	1 363 000,00 €		1 363 000,00 €			1 100 000,00 €	263 000,00 €
Reconstruction de la step de Bellevue	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €			50 000,00 €	1 450 000,00 €
Augmentation de capacité de la STEP Le Bouchu	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €			- €	2 000 000,00 €
Travaux divers sur ouvrages et réseaux d'eaux usées	1 910 000,00 €		1 910 000,00 €			50 000,00 €	1 860 000,00 €
Travaux de réhabilitation de postes de refoulement	4 845 000,00 €		4 845 000,00 €	101 943,28 €		100 000,00 €	4 643 056,72 €
Travaux de réhabilitation de stations d'épuration	2 810 000,00 €		2 810 000,00 €	29 949,23 €		200 000,00 €	2 580 050,77 €
Travaux imprévus assainissement	1 500 000,00 €		1 500 000,00 €	48 100,00 €		- €	1 451 900,00 €
Construction de la nouvelle STEP de Bas-Vent à Deshaies		3 000 000,00 €	3 000 000,00 €			150 000,00 €	2 850 000,00 €
Construction du système de transfert des effluents de Grande Anse à Trois Rivières		1 500 000,00 €	1 500 000,00 €			100 000,00 €	1 400 000,00 €
TOTAL	143 041 970,66 €	10 538 863,52 €	153 580 834,18 €	8 097 816,25 €	- €	15 101 938,19 €	130 381 079,74 €

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.